

PROFESSION COLLABORATIVE DES CABINETS DENTAIRES

Avec l'objectif assumé de créer un nouveau niveau professionnel capable d'apporter un service et une qualité de travaux améliorés pour les professionnels, **Thierry Supplie** fonde France Denturiste. À travers une formation totalement dédiée, l'entreprise accompagne ainsi les professionnels du milieu dentaire dans l'acquisition d'une nouvelle compétence d'avenir.

Informations Entreprise : Monsieur Supplie, pouvez-vous expliciter pour nous le terme denturiste ?

Thierry Supplie : La meilleure manière de comprendre le métier de denturiste est de le comparer à une profession que tout le monde connaît, celui de dentiste. Ici, la différence entre le dentiste et le denturiste est que le dentiste est le seul à pratiquer la médecine dentaire. C'est donc lui que vous

devez rencontrer pour tout problème de santé dentaire. Quant au Denturiste, ou Denturologue, Il se spécialise dans les prothèses et appareils bucco-dentaires.

Dans ce sens, un denturiste propose une prestation complémentaire à celui de dentiste. Ici, le travail d'un denturologue se concentre principalement sur les prothèses dentaires et les appareils buccodentaires. Aujourd'hui, il existe de nombreux types de prothèses dentaires, telles que les prothèses dentaires amovibles, partielles ou complètes. Ces différents dispositifs font partie intégrante de l'offre d'un denturiste.

Au-delà de l'aspect purement opérationnel, c'est également lui qui déterminera le type de prothèse à privilégier, suite aux certifications de fin de soins du chirurgien-dentiste.

Le Denturiste effectue toutes les étapes de fabrication, de la prise d'empreinte, des essayages dans la réalisation de prothèse - la pose d'appareils dentaires - l'ajustement de prothèses dentaires amovibles - la réparation d'appareils bucco dentaires amovibles.

I.E : Quel est l'intérêt d'une telle formation ?

Thierry Supplie : En proposant une formation totalement dédiée au métier de denturiste, France Denturiste répond de manière sensée aux nouveaux besoins des français en termes de soins buccodentaires. Aujourd'hui, un

français sur quatre renonce à ses soins médicaux pour des raisons financières. Parallèlement, le marché du dentaire en France pâtit d'un manque d'offre criant, du fait de l'augmentation de la population âgée.

De cette logique, nos formations accompagnent la croissance du besoin de soins. Comment ? À travers l'accès à un niveau professionnel de denturiste, une compétence transversale au métier de chirurgien-dentiste ; une expertise, permettant une prise en charge rapide des patients, en étroite collaboration avec les professionnels précédemment cités.

I.E : Comment expliquez-vous que cette profession soit encore méconnue du grand public ?

Thierry Supplie : Il faut savoir que la formation de denturiste existe déjà dans tout un ensemble d'autres pays. Ce métier est reconnu depuis plus de 50 ans. Une décision de la cour Européenne du 25 février 2021 a d'ailleurs permis la création de formations totalement dédiées à cette discipline, ainsi qu'à d'autres métiers médicaux et paramédicaux. Dans ce sens, elles bénéficient aujourd'hui d'une prise en charge partielle des organismes financeurs.

Ceci étant dit, il s'avère que la discipline est historiquement réfutée par les chirurgiens-dentistes, ces derniers souhaitant avant tout protéger leur profession et les patients des prothésistes s'intronisant compétents dans le domaine sans formation spécifique. Par ailleurs, les travaux effectués par le fabricant permettent des économies conséquentes, jusqu'à 50%, et ce, tout en permettant les soins à domicile, supprimant ainsi les contraintes liées au manque d'accès.

Le conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes a d'ailleurs déposé une plainte contre moi, qui a déclenché une enquête de police de 8 mois à l'encontre de ma personne (enquête qui n'a évidemment rien donné !). Ce procédé démontre une profonde incompréhension ! L'activité de denturiste est principalement destinée à permettre aux chirurgiens-dentistes de dégager plus de temps afin de recevoir leurs patients dans de meilleures conditions.

Fort heureusement, aujourd'hui



Nouvelles prothèses



Sans prothèses

émerge une nouvelle génération de chirurgiens-dentistes, portant une nouvelle vision, en phase avec les problématiques modernes. Je sens apparaître une nouvelle prise de conscience, qui semble aller dans le sens de ma démarche.

Peu importe où l'on se place, pour ma part, je persiste et signe. L'activité de denturiste permet de répondre en grande partie aux problématiques actuelles du dentaire en France. Aujourd'hui, ma proposition suit donc la chronologie classique de toute révolution. Dans un premier temps considérée comme ridicule, puis dangereuse ; mon offre, peu importe les tentatives de certains, et comme toute avancée, deviendra d'ici peu évidente !



Thierry Supplie

I.E : Quels sont vos projets ?

Thierry Supplie : Comme vous l'avez compris, mon projet est de faire reconnaître les besoins et bénéfices de cette activité, et de la mettre en place rapidement pour le bien de tous.

Une demande de niveau professionnel a été déposée chez France Compétences en avril 2022 pour un accès partiel au métier du chirurgien-dentiste par acquisition de compétences complémentaires. L'instruction est en cours, nous en sommes au stade de « demande de modifications rédactionnelles » pour la validation définitive au Répertoire Spécifique. Selon l'instructeur en charge du

Bio Express

- **De 1980 à 1995 :** spécialisé en prothèse totale, prothésiste de R. DEVIN. Réalisation des prothèses totales pour le service de prothèse complète de Paris V - Hôpital Albert Chenevier à Créteil.
- **De 1981 à 1990 :** a été intervenant en prothèse totale au sein de la Faculté Dentaire de Garancière Paris VII dans le service du Professeur LEJOYEUX – dirigé par le Professeur Roger GOUMY.
- Réalisations de travaux de prothèses pour la Pitié Salpêtrière pour des patients après chirurgie tumorale.
- **De 1995 à 2004 :** a été correcteur d'examen BTM pour la Chambre des Métiers de Paris.
- **En 2004 :** a réalisé une Conférence à la Faculté Dentaire de Moscou avec le concours de la CCIP
- Conférencier à DENTISTE EXPO Porte de Versailles juin 2019

sujet, le dossier devrait être proposé au Répertoire National (RNCP) en tant que nouvelle profession émergente, avec les recommandations de syndicats professionnels. De ce fait, les grandes manœuvres sont en cours.

Mon actualité est brûlante, mon objectif est à termes de porter cette formation au-delà de son spectre initial, à la disposition des néophytes. Le sujet englobe des enjeux globaux, qui conditionneront l'avenir du dentaire en France !



Nouvelles prothèses



Sans prothèses

